[illegible] industriques, usines, chantiers, [illegible] et leurs dépendances.

[illegible] sont exceptés les ateliers de famille où aucun ouvrier mineur ou étranger n'est employé.

M. Grousson [illegible] que l'Etat ne doit pas se substituer à l'autorité du père de famille. Il demande qu'un atelier de famille comprenant un enfant mineur appartenant à la famille ne soit pas soumis aux dispositions de la loi.

L'amendement de M. Grousson est adopté. En conséquence, le deuxième paragraphe est ainsi modifié: « Sont seuls exceptés les ateliers de famille où aucun ouvrier étranger n'est employé. »

L'article 2 visant les conditions de sûreté et de salubrité est adopté.

L'article 3 disposant que des règlements d'administration publique détermineront les mesures générales de protection et de salubrité applicables à tous les établissements est adopté avec un amendement de M. Goujon tendant à assimiler les ouvriers des théâtres et des cirques.

Les articles 4 à 10, qui règlent le service d'inspection confié aux inspecteurs du travail sont adoptés.

L'article 11 disant que si après une condamnation les mesures de sécurité ne sont pas exécutées, le préfet peut après une nouvelle mise en demeure ordonner la fermeture de l'établissement, est renvoyé à la commission, sur les observations de M. Grousson qui fait justement remarquer que le pouvoir de fermeture doit être donné au tribunal qui est en dehors des luttes politiques plutôt qu'au préfet.

Les articles suivants sont réservés.

La Chambre prend en considération la proposition de M. Guillemet relative à la participation aux bénéfices dans les entreprises et les conceptions de l'Etat.

La séance levée à 5 h. 35, est renvoyée à demain.

NOUVELLES DU JOUR

Les trois condamnés à mort dans l'affaire de Courbevoie

Paris, 17 juin. — Il est probable que la triple exécution des condamnés à mort pour l'assassinat de Courbevoie n'aura pas lieu; le parquet, trouvant impossible l'exécution simultanée de la mère et du fils, ce qui ne se serait jamais vu dans les annales judiciaires, demanderait la commutation de peine des trois assassins.

Les européens tués en Chine
Une réparation

Paris, 17 juin. — L'amiral Besnard, commandant la division navale de l'Extrême-Orient, vient de télégraphier au ministre de la marine qu'il se trouve dans le Yang-Tsé avec la flotte anglaise, dont le commandant se concertera avec lui pour les mesures à prendre en commun en vue d'obtenir réparation du meurtre d'Européens commis par des Chinois.

Le consul allemand à Shanghaï a demandé, pour ses nationaux, la protection de la flotte anglaise.

Fin de la grève des employés des tramways de Lyon

Lyon, 17 juin. — A la suite d'une entrevue qui a eu lieu, ce soir, à la mairie, entre les délégués des grévistes et les représentants de la Compagnie des Tramways, ces derniers ont formellement accepté les desiderata des employés.

Les délégués ont rendu, à 11 heures 30, compte de leur mandat à la Bourse du Travail. La séance reprendra demain, à midi.

La catastrophe de Moenchenstein

Bâle, 17 juin. — A midi a eu lieu, à Moenchenstein, en présence d'une foule nombreuse et recueillie, l'inhumation solennelle des cadavres non reconnus.

Ce matin, on a retrouvé le corps d'un homme ayant au doigt un anneau en brillants et porteur d'une somme de 1,464 francs, mais n'ayant aucun papier de nature à établir son identité.

Treize cadavres, trouvés au milieu des décombres ont été liés ensemble afin qu'ils ne soient pas emportés par le courant. Il est impossible pour le moment de les retirer. On espère pouvoir démolir dans la soirée le plancher d'un wagon de 3e; on craint seulement que les cadavres qu'il contient ne soient réduits en lambeaux.

Bâle, 17 juin. — Les obsèques des victimes ont eu un caractère imposant. Le cortège interminable était escorté d'un détachement d'infanterie; les cercueils, dépourvus de tout ornement, étaient suivis de représentants du gouvernement et de la foule des parents et amis des victimes.

Les soldats ont porté, au son des cloches, les cercueils à la fosse commune du cimetière de Moenchenstein. Les assistants ne pouvaient contenir leur douleur.

Le voyageur qui portait un anneau et qui a été retrouvé était de Monastir, près de Salonique.

On ne procède plus à l'ensevelissement des corps dont l'identité n'a pas été établie. Sur la proposition du président du gouvernement de Bâle, ils sont transportés dans la salle de dissection, où des mesures conservatoires vont être prises.

Un barrage a été établi sur toute la largeur de la Birse pour éviter que, par suite de crue, les cadavres ne soient charriés par les eaux.

Des troupes ont été réquisitionnées pour hâter l'enlèvement des débris.

Bâle, 17 juin. — Les ouvriers ont réussi à briser le plancher du wagon de 3e classe dont vous parlait une précédente dépêche. Plusieurs cadavres ont été retirés. Un détail: parmi les voyageurs des wagons de 3e classe se trouvait une noce.

L'auteur de l'article du « Figaro » sur la situation extérieure de la France

Londres, 17 juin. — Le correspondant parisien du *Times* dit que l'auteur de l'article paru dans le *Figaro* d'hier, sur la situation extérieure de la France, est le baron Huebner.

Le tarif général des douanes

Paris, 17 juin. — Un amendement signé de plusieurs députés parmi lesquels M. Amédée Dufaure, vient d'être déposé sur le tarif général des douanes.

Il tend à consacrer intégralement l'excédent des recettes de douanes provenant de l'application des tarifs à des dégrèvements et plus particulièrement sur les taxes de chemins de fer que supportent les produits de l'agriculture et de l'industrie.

Sur la demande de M. Develle, la Commission des douanes de la Chambre a décidé à titre transactionnel que la loi réduisant les droits sur les blés et les farines serait applicable à partir du 10 juillet.

On sait que par deux fois le Sénat avait maintenu la date du 1er août, tandis que la Chambre voulait que la loi fût applicable à dater de sa promulgation.

Somme toute, le gouvernement et la commission ont cédé devant la Chambre haute.

Un comble policier

Paris, 17 juin. — Nous avons annoncé l'arrestation de l'anarchiste Morphy. Conduit à la permanence, le compagnon Morphy a été interrogé au sujet de sa condamnation à trois mois de prison.

Il a été reconnu qu'il avait subi sa peine comme il l'affirmait, et on l'a remis en liberté.

Le lauréat du prix du Salon

Paris, 17 juin. — Le conseil supérieur des Beaux-Arts s'est réuni ce matin afin de désigner le lauréat du prix du Salon. L'attribution de ce prix a nécessité trois tours de scrutin. M. Gervais (Paul-Jean), ayant obtenu au troisième tour, la majorité relative, a été déclaré lauréat du prix du Salon.

M. Gervais est un élève de M. Gérome. Il a exposé cette année au palais de l'industrie une toile intitulée « les trois maris. »

Les pêcheries de Terre-Neuve

Halifax, 17 juin. — Les dépêches reçues ici de Saint-Pierre confirment que des goélettes françaises se seraient perdues : l'*Angeline*, de Saint-Cast (Bretagne), montée par dix-huit hommes, et l'*Ile aux-Chiens*, de Saint-Pierre, avec dix hommes d'équipage, tous Français.

On craint que la saison de pêche ne soit la plus mauvaise depuis vingt-cinq ans.

Les vaisseaux français de la côte occidentale de Terre-Neuve maintiennent rigoureusement les droits reconnus par les traités à la France.

Le duc d'Aumale

Londres, 17 juin.—L'Université d'Oxford a conféré aujourd'hui le grade honorifique de docteur en droit au duc d'Aumale.

Destruction du Mont-Athos

Belgrade, 17 juin. — Un incendie vient de détruire complètement le célèbre monastère du Mont-Athos.

Encore un secret volé

Paris, 17 juin. — L'*Événement* publie le télégramme suivant :

« L'établissement de Lichterfield travaille avec la plus grande activité à la fabrication des ballons dirigeables. On garde sur ce point le mystère le plus impénétrable. Mais on affirme ici que le secret de la direction des ballons a été *trouvé dans les documents* VOLÉS A L'ÉTABLISSEMENT MILITAIRES DE MEUDON. »

Nous donnons sans commentaires cette nouvelle dont nous laissons la responsabilité à l'*Événement*.

Le huitième centenaire de Saint-Bernard

Dijon, 17 juin. — La troisième journée des fêtes religieuses a été aussi brillante que les deux autres.

Hier matin, la messe de sept heures a été dite par Mgr Sonnois et le sermon a été prononcé par le R. P. Lecler, jésuite.

A dix heures, la messe pontificale a été célébrée par Mgr Ducellier, archevêque de Besançon.

Fontaine offre un coup d'œil curieux; des restaurants improvisés dans plusieurs maisons, sous des tentes, sont pris d'assauts par les visiteurs.

De nombreux camelots vendent des objets de sainteté.

Mgr Perraud, évêque d'Autun, académicien, est monté en chaire à quatre heures.

L'église Saint-Michel ne pouvait contenir la foule qui encombrait la large rue Vaillant et débordait sur la place Saint-Etienne. L'orateur sacré a fait, en termes éloquents, le panégyrique du saint.

Lundi, de sept heures et demie à onze heures du soir, l'oratorio de Franck a été exécuté à la cathédrale Saint-Bénigne, sous la direction de l'abbé Maître. L'exécution a été parfaite.

Les orgues, admirablement touchées, ont produit un effet magnifique dans le finale. Deux harpistes avaient été mandés en hâte de Paris. Le succès a été immense. Malgré la sainteté du lieu, les applaudissements ont éclaté à trois reprises.

L'affluence, devenant de plus en plus grande, la municipalité de Fontaine, qui avait tout d'abord hésité, a autorisé la procession qui doit avoir lieu demain matin.

La grève des tramways de Lyon

La grève des tramways de Lyon prend une tournure inquiétante. Les cochers refusent l'arbitrage proposé par le préfet et organisent une manifestation dans la rue à l'occasion d'un enterrement. Le conseil municipal a invité hier le maire à prendre en main le service des tramways en tenant compte des recettes et des dépenses.

La grève des blanchisseuses

En Angleterre, les blanchisseuses veulent, elles aussi, suivre le mouvement social et se mettent en grève. La police est obligée de protéger les blanchisseurs contre ces grévistes d'un nouveau genre, qui menacent de condamner les gentlemens à porter des chemises sales à perpétuité.

Exécutions capitales à Kowloon

Le vapeur chinois qui vient d'arriver à San Francisco, apporte des détails sur la décapitation de quinze criminels chinois à Kowloon (Chine), parmi lesquels se trouvaient trois chefs de pirates qui avaient pillé, il y a trois mois, le vapeur *Namoa* et tué le capitaine et le chef d'équipage. La foule était nombreuse pour assister à l'exécution. Les criminels avaient les mains liées derrière le dos; ils ont été accueillis par des clamours. Le bourreau mettant la main sur l'épaule de Lou Atsat, le chef des pirates, lui dit : « Nous commençons par vous. » Ce à quoi Lou Atsat répondit : « Très bien, je suis le n° 1. »

Le pirate fut alors placé à un coin du carré, et tous les autres s'agenouillèrent en ligne. Atsat regardait attentivement l'exécuteur pendant qu'il essayait la lame de son sabre, et allongeant le cou, il dit : « Vous pouvez me tuer maintenant, mais je ressusciterai. »

L'exécuteur haussa les épaules en écartant la queue sur la tête du criminel. « Chacun a son sort », dit le pirate, et, un moment après, sa tête roulait dans le sable.

D'autres frémirent au contact du sabre de l'exécuteur ; celui-ci s'acquitta rapidement de sa tâche, disant à chacun, avant le porter le coup fatal : « Ne bougez pas ! » ajoutant, comme la tête tombait : « Encore un ! »

Lorsqu'on vint au promoteur de l'expédition contre le *Namoa*, l'individu perdit son calme et tressauta. L'exécuteur se mit à jurer; la tête de la victime ayant bougé, le sabre frappa entre les épaules. Le malheureux tomba, mais sa tête resta attachée à ses épaules, et le corps s'agita convulsivement jusqu'à ce que l'exécuteur, après avoir exécuté les autres criminels, revint pour lui administrer le coup de grâce.

L'exécution terminée, un photographe prit quelques clichés des cadavres.

La France au Sénégal. — Sept tirailleurs français tués

On écrit de Saint-Louis qu'Aquibou, roi du Dinguiray, s'est porté à Kita avec une suite nombreuse afin de rendre visite au colonel Archinard. Il a placé son pays sous l'autorité de la France. Une petite garnison de tirailleurs commandée par le lieutenant Maritz a été immédiatement dirigée sur le Dinguiray pour faire acte de possession de ce royaume.

La garnison de Kankan, le nouveau poste créé dans les Etats de Samory, a surpris, les 12 et 22 mai, des détachements de sofas, qui étaient établis à petite distance de nos cantonnements.

Chaque fois, l'ennemi a été mis en déroute et la garnison de Kankan a ramené seize chevaux, soixante-trois fusils dont vingt à tir rapide, deux revolvers, de nombreuses munitions de chassepots gras et de fusils à tabatière. Parmi les sofas tués se trouve un homme important; un autre est au nombre des prisonniers.

Dans ces deux sorties, nous avons eu sept tirailleurs tués et onze blessés.

Une sentinelle poignardée en Espagne

Madrid, 17 juin. — Un individu a poignardé une sentinelle qui montait la garde à l'extérieur du palais d'Aranjuez, où se trouve la famille royale. Il a été immédiatement arrêté. On croit avoir affaire à un fou. Cet individu venait de Cadix et se trouvait depuis plusieurs jours à Aranjuez.

Un acte d'indiscipline

On télégraphie de Limoges, le 17 juin, que la veille à cinq heures, trente cavaliers du 21e chasseurs sautèrent par dessus un mur et s'enfuirent dans la campagne.

Un escadron monté partit à leur poursuite, les rattrapa vers deux heures du matin à neuf kilomètres de Limoges et les ramena au quartier. Six des meneurs ont été mis en prison. Une enquête est ouverte par le colonel Mouillaux.

Nouveau scandale dans l'aristocratie anglaise

Londres, 17 juin. — On parle d'une nouvelle affaire à l'horizon judiciaire, qui semble appelée à un grand retentissement.

Les noms et les faits sont encore enveloppés de mystère ; toutefois il en a été question, hier, à la Chambre des communes, dans les couloirs de laquelle circulait le bruit qu'un personnage de très haut rang sera très probablement appelé comme *co-respondant*, dans un procès en divorce intenté par un membre de l'aristocratie anglaise.

Il faut évidemment rapprocher de ces rumeurs ce qu'en racontent, d'autre part, tous les salons de West-End.

Lord B..., membre de la Chambre des communes et fils unique de lord W..., intenterait un procès en divorce à sa femme pour cause d'adultère. On dit même que la demande en divorce a été signée par lord B...

Il y aurait cinq *co-respondant*. Dans les procès en divorce on appelle de ce nom les complices de celui des époux contre lequel le divorce est demandé, parce qu'ils sont directement cités au procès et poursuivis en même temps que lui.

Lady B..., était, assure-t-on, à Tranby-Croft en septembre dernier, lorsque le prince de Galles y taillait ses banques et que sir William G. Cumming fut accusé d'avoir triché. Son nom ne fut pas mentionné, grâce aux efforts de puissantes influences pour qu'elle ne fût mêlée en rien au *baccarat scandal*. Ce qui n'a pas empêché la malignité publique de faire retomber sur elle de l'avoir divulgué.

Grave accident de chemin de fer aux Etats-Unis

New-York, 17 juin. — Un grave accident de chemin de fer est arrivé dans l'Etat de Yowa.

Un train de voyageurs approchant près du pont établi sur le Coon, près du rapide du Coon, dérailla, courut sur la voie jusqu'au pont, où il heurta le parapet.

Il tomba dans le fleuve entraînant tous les wagons, excepté le wagon-lit.

Deux voyageurs ont été tués et trente blessés mortellement.

Les capucins maltais et italiens en Tunisie

Tunis, 17 juin. — Mgr Lavigerie est parti hier pour Alger.

Les capucins maltais et italiens, rappelés par le Pape, ont quitté la Tunisie. Il leur était impossible de recruter le nombre de prêtres nécessaire au service religieux de la paroisse.

Les Maltais et les Italiens ont tenu hier une réunion pour protester contre leur départ.

Déplacements dans les nonciatures

Rome, 17 juin. — Mgr Jacobini, ancien secrétaire de la Propagation, nommé nonce apostolique à Lisbonne, rejoindra son poste à la fin de la semaine. On espère au Vatican que son intervention aplanira les difficultés survenues entre le Portugal et l'Angleterre au sujet de la nomination d'un évêque au siège de Bombay, actuellement vacant.

Le successeur de Mgr Jacobini à la Propagation est Mgr Persico, qui fut envoyé il y a deux ans par le Pape en mission en Irlande et qui depuis gérait le secrétariat des affaires Orientales à la Propagation.

Mgr Ferrata, nouveau nonce apostolique à Paris, partira à la fin du mois. Il s'est toujours montré très habile diplomate dans les différentes missions que lui a confiées le Vatican.

ESCLAVAGE GÉNÉRAL

Tout en restant l'apôtre ardent des libertés,
D'un maître au doux pouvoir le Français est esclave,
Ce maître ensorceleur, qui parfume et qui lave,
C'est le CONGO, le roi des savons réputés.

27066d *Guillaume Leyal à Victor Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La situation à Roubaix. — La grève des rentreurs continue sans incident. Chez M. Alfred Motte, rue d'Avelghem, où 200 trieurs ont quitté le travail mardi matin, un certain nombre de nouveaux ouvriers ont été embauchés. Pendant toute la journée de mercredi des groupes ont stationné devant le manifeste affiché mardi soir.

Nouveaux détails. — Les trieurs de laine du peignage mécanique de M. Alfred Motte, rue d'Avelghem, qui n'avaient pas quitté le travail, ont refusé de mettre au courant les nouveaux ouvriers embauchés et ils sont sortis des ateliers mercredi après-midi.

La réunion de l'estaminet du « Chinois. » — La fédération des chambres syndicales ouvrières de Roubaix avait convoqué, pour mercredi soir, à l'estaminet du *Chinois*, place Verte, les conseillers municipaux de la gauche et les conseillers prud'hommes ouvriers. Cette réunion, annoncée pour huit heures et demie, n'a eu lieu qu'une heure plus tard.

MM. le docteur Largillière, Deleporte-Bayart, Bourgois-Carlier, Henri Briet, Achille Lepers et Jules Lerouge, conseillers municipaux, avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé. Parmi les conseillers prud'hommes se trouvaient MM. Henri Segard, Vandeputte, Rowalscki, Pollet etc.

Une délégation des rentreurs en grève assistait également à cette réunion dont le but était d'examiner la situation créée à l'industrie roubaisienne par la grève qui sévit en ce moment.

N'ont été admis dans la salle où se tenait la réunion que les conseillers municipaux, les conseillers prud'hommes ouvriers et les rentreurs munis d'une convocation. La réunion a été dès lors privée et les décisions qui ont été prises tenues secrètes.

De singuliers mélomanes. — La police savait qu'une manifestation hostile aux ouvriers devait avoir lieu devant l'établissement de MM. Dubar-Delespaul, rue d'Alger, mardi soir. Une centaine d'individus stationnaient, en effet, devant la fabrique, presque tous jeunes gens d'une vingtaine d'années, avec, à leur tête, un quidam ne paraissant pas âgé de plus de quinze ans. Il battait la mesure, et les manifestants chantaient à plein gosier « La loi des huit heures » et une chanson composée pour la circonstance. Quand on vit poindre les képis des agents Lorthiois et Proin, le groupe se dispersa comme par enchantement, et les chanteurs s'enfuirent dans toutes les directions.

Réunion de Commissions. — Les première et deuxième Commissions se réuniront à l'Hôtel-de-Ville, aujourd'hui, jeudi, à cinq heures et demie de l'après-midi, pour examiner les questions suivantes :

1° Institut Targot. Création d'un emploi ; 2° Institut Sévigné; modifications au programme de l'enseignement ; 3° Ecole de garçons de la rue d'Hem ; création d'une classe ; 4° Ecole Nationale des Beaux-Arts ; demande formée par le jeune Louis Degryse ; 5° Grand-Théâtre et Théâtre de Roubaix ; demande de subvention. Pétition des musiciens de l'orchestre du Grand-Théâtre.

Une tentative de suicide au révolver. — Les habitants de la Cour Cousart, rue Decrême, entendaient mercredi, vers une heure de l'après-midi, le bruit d'une détonation venant d'une maison habitée par les époux Blas. Les voisins pénétrèrent dans l'habitation où ils trouvèrent Adrien Blas étendu sur le sol, un révolver près de lui; ses deux enfants pleuraient à chaudes larmes, pendant qu'un bébé de quelques mois dormait dans son berceau : Mme Blas était absente. M. Vancostenoble commissaire de police, prévenu, arriva bientôt avec deux agents.

M. Blas s'était tiré dans la bouche un coup de revolver; la balle avait déchiré complètement la partie inférieure de la langue et s'était logée dans le pharynx, mais si profondément que M. le docteur Delannoy, requis à cet effet, ne put parvenir à l'extraire. Le blessé dont l'état laisse peu d'espoir, a été transporté râlant à l'Hôtel-Dieu.

Depuis un an, déjà, M. Blas était, à la suite d'une attaque de paralysie, devenu aveugle. De plus, une maladie de la moëlle épinière le rendait fort chagrin. Il y a quelque temps, il avait tenté de se suicider, au Jardin de Barbieux; un agent l'avait désarmé.

Voici les raisons pour lesquelles, mercredi, il a tenté de nouveau de mettre fin à ses jours. La famille Blas est à tous points de vue digne d'intérêt ; le père et la mère ont été naguère dans une situation de fortune assez brillante, et ils sont aujourd'hui dans la plus noire misère.

Les époux Blas étaient arrivés à se faire secourir par le Bureau de bienfaisance et par une autre société charitable ; comme il leur restait toujours des pains, ils les vendaient à une personne qui, un beau jour, refusa de les leur payer.

M. Blas porta plainte, mais la personne inculpée dénonça le malheureux qui fut privé de tout secours. Mercredi matin, M. Blas et sa femme avaient été cités devant M. le Juge de paix au sujet de cette affaire. A la suite de l'interrogatoire qu'il avait subi, il s'était montré d'une humeur très irritable. De retour chez lui il parvint on ne sait comment à découvrir un révolver que sa femme avait soigneusement caché et il s'en tira un coup dans la bouche.

M. l'abbé Bonte, vicaire de Ste-Elisabeth, s'est rendu presque immédiatement chez M. Blas, pour lui donner les secours de la religion.

Nos lecteurs se rappellent qu'il y a quelques mois des jeunes gens de l'*Choral Nadaud* organisaient au bénéfice d'une famille pauvre une tombola dont le montant fut versé au bureau du *Journal de Roubaix* et remis par nos soins aux intéressés : ceux-ci étaient autres que les époux Blas.

La température de l'eau à l'école de natation. — La température de l'eau à l'école de natation le mercredi 17 juin 1891, était à onze heures du matin, de 17 degrés et demi et à cinq heures du soir de 19 degrés et demi, soit une élévation de deux degrés sur la veille.

L'affaire de la rue d'Alger. — L'état de M. Desrumeaux est aussi satisfaisant que possible. Un des agresseurs a été arrêté, un journalier, âgé de 33 ans, habitant la rue d'Alger et nommé Clément Depoorter. Ses complices sont demeurés introuvables ; il paraît que Depoorter serait, de tous les agresseurs, le moins coupable.

Un vol à la gare. — Mardi soir, M. Alfred Quiévron, zingueur, reclamait l'intervention de l'agent Ducatez afin d'arrêter un voleur qui se trouvait dans les dépendances de la gare. L'agent conduisit l'individu au poste de police du premier arrondissement. C'est un nommé Jules Lebailly, ferblantier, âgé de trente-sept ans, et demeurant rue de Gand, à Tourcoing.

Cet ouvrier, occupé aux travaux de prolongement des halls couverts de la gare, enlevait chaque soir des morceaux de zinc qu'il revendait à un marchand de la rue du Général Chanzy. Celui-ci, connaît Lebailly de longue date, n'avait jamais conçu le moindre soupçon sur sa probité. Lebailly a fait des aveux complets ; le montant des vols atteint un chiffre assez élevé.

Un vol rue de l'Ommelet. — Dans la nuit de mardi à mercredi des malfaiteurs se sont introduits dans le hangar de l'habitation de M. Liagre, Quelques locataires y déposaient des outils. Les voleurs n'ayant pu fracturer la serrure, ont dévissé une charnière de la porte qu'ils ont ensuite fait basculer. Ils ont enlevé plusieurs couvertures, deux cuvelles, une bêche, une scie et plusieurs autres objets.

Un vol, rue de Lille. — Mercredi matin, un peigneur, travaillant la nuit, M. Amand Devalkenaere, s'aperçut de la disparition d'une montre qu'il avait placée sur sa cheminée. Il questionna sa femme et sa fille ; celles-ci répondirent que le soir, vers six heures, elles avaient trouvé la porte à moitié ouverte mais elles avaient cru à un oubli de la part de M. Devalkenaere. C'est à ce moment que le vol a du être commis. La montre portait le numéro 9973.

Un vol au Hutin. — Des voleurs audacieux se sont introduits mardi après-midi, chez M. Houzet, fermier, au Hutin. Ils ont parcouru les dépendances de la ferme, et ils ont emporté un tonneau presque neuf. Personne n'a aperçu les voleurs.

Le vol au pardessus. — Nous avons parlé d'un vol de pardessus dans un café de la rue de la Gare. Un vol du même genre aurait été commis mardi soir, dans un autre café, aux environs de la gare, au préjudice d'un teinturier roubaisien, qui se disposait à prendre le train pour Lille.

Tombé d'un grenier. — Des enfants jouaient, mercredi matin, au grenier de la maison de M. Hector Lauwers, rue des Longues-Haies. L'un d'eux, Alfred Duthilleul, se mit à la lucarne pour lancer des morceaux de papier aux camarades restés dans la cour. Par étourderie, un gamin poussa et Duthilleul perdit l'équilibre et tomba. On le croyait tué, et on le transporta chez lui. Un docteur constata que le petit blessé n'avait heureusement reçu que des contusions peu graves aux genoux et à la tête.

Un accident, rue du Coq-Français. — Un accident s'est produit mardi après-midi, chez M. Degrave, fabricant de bourrages et de caoutchouc, rue du Coq-Français. Un chauffeur mécanicien du nom de Charles Branquart, âgé de 43 ans, passait des bandes de caoutchouc sur un tour. En ramassant les débris qui tombaient, la main gauche fut prise entre le cylindre et le tour et il eut le petit doigt fracturé. Après un premier pansement fait par M. le docteur Batruille, le blessé a été reconduit chez lui, rue de Wasquehal.

A coups de sabot. — Plus de cinq cents personnes stationnaient mardi soir, devant la cour de l'Aigle d'Or, rue de la Fosse-aux-Chênes, où l'on disait qu'un drame sanglant se déroulait. Tout se bornait à une scène de ménage un peu violente. Un tisserand, Auguste Debruyne, dans un accès de colère, ne parlait de rien moins que de tuer sa femme, Louise Bosieux; il avait saisi son sabot et en frappait sa moitié à coups redoublés.

Soudain Debruyne lança le sabot à la tête de sa femme ; celle-ci se baissa pour parer le coup. Une petite fille de sept ans, qui pleurait dans un coin, reçut le sabot à la tempe droite ; le coup avait été si violent que l'enfant s'évanouit; on dut, pour la rappeler à la vie la transporter dans une pharmacie voisine. L'extrémité du sabot avait pénétré profondément dans les chairs. Debruyne et sa femme seront traduits en police correctionnelle.

Un abus de confiance. — Un farinier de Tourcoing, a porté plainte contre un de ses anciens domestiques, qui ne lui aurait pas toujours rendu fidèlement ses comptes, et qu'il accuse en outre de lui avoir soustrait un sac de seigle.

Les renseignements recueillis sur le domestique, qui est père de 5 enfants sont on ne peut plus favorables.

Un célibataire qui perd sa clef. — Ceux qui ne sont pas bien au fait des vieilles coutumes ou habitudes du village pourraient seuls se montrer étonnés des circonstances qui accompagnent le singulier vol que nous allons relater.

Quand toute une famille doit aller aux champs, l'un d'un côté, un autre ailleurs, personne n'emporte la clef de la maison que le dernier parti dépose dans un endroit convenu. Il est même pas rare d'entendre quelqu'un crier bien haut : « J'ai mis la clef à sa place ! » De sorte que la cachette est vite, pour le voisinage ou pour les rôdeurs, le secret de polichinelle.

Le cas de M. B..., célibataire, demeurant au Jambon, ne rentre peut-être pas tout à fait dans le cadre que nous venons d'exposer, mais y touche de bien près. Il vient de perdre sa clef, il y a une quinzaine de jours. Au lieu de faire remplacer, aussitôt sa serrure, comme la plus vulgaire prudence l'indique en semblable occurence, il attendit qu'un hasard le remit en possession de l'objet perdu; et, entre temps, quand il avait à aller dehors, il verrouillait sa porte à l'intérieur et sortait par une fenêtre, qu'il attirait ensuite « tout contre ».

Mardi soir en rentrant il ne remarqua rien d'anormal. Mais en visitant un meuble, non fermé à clef, il n'y trouva plus une somme de 250 fr. qu'il y avait placée. On n'en voulait qu'à l'argent car on n'avait absolument touché à rien autre.

Croix. — Des malfaiteurs, qu'on n'est pas encore parvenu à découvrir, ont brisé, rue Voltaire, dans la nuit de mardi à mercredi, toute une palissade entourant un jardin sur une longueur d'une vingtaine de mètres.

Wasquehal. — L'auteur du vol commis chez M. Liagre, rue Holden Crothers, à Croix, Firmin Gambier, a été arrêté chez lui, au Try, mardi après-midi par la gendarmerie et le garde Wanin, et transféré à Lille, mercredi matin.

Leers. — La gendarmerie de Wattrelos instruit en ce moment, une affaire, qui fait ici l'objet de tous les commentaires.

Un fermier, M. Alfred Leclercq, a tué, mardi matin, deux pigeons appartenant à M. Henri Leblanc parce qu'ils étaient descendus sur son champ nouvellement ensemencé et qu'ils y commettaient des dégâts. Or, il se fait que les deux pigeons tués sont des sujets de très grande valeur (80 francs) qui ont été primés dans un grand nombre de concours. M. Leblanc intente une action en dommages et intérêts à M. Leclercq, qui prétend, lui, être, dans son droit.

Questions d'hygiène. — On ne connaît aujourd'hui grâce aux discussions de l'Académie de médecine, les dangers que présente dans nos régions la consommation de l'eau ordinaire, le plus souvent chargée de microbes aussi variés que peu réjouissants. Le public n'a cependant pas renoncé tout à fait à cette eau.

Pourquoi ?

Surtout parce que c'est encore le moyen le plus économique et le plus commode de se rafraîchir.

Cette considération a amené les propriétaires de la célèbre source ferrugineuse du Saulchoir à rechercher le moyen d'assurer au public les plus d'avantages possibles d'économie et de commodité, tout en présentant des garanties certaines au point de vue de l'hygiène. Ils y ont complètement réussi en vulgarisant les eaux merveilleuses du Saulchoir, et en les mettant à la portée de toutes les bourses.

Tout le monde sait que d'éminents chimistes et médecins ont analysé ce produit : ces analyses, faites avec le plus grand soin, ont classé l'eau du Saulchoir bien au-dessus de ses rivales. Elle est reconnue aujourd'hui comme la première et la plus digestive des eaux de table, et des médecins la recommandent, comme un puissant tonique, aux anémiques, aux névroses, à tous ceux qui se trouvent dans un état de faiblesse ou de débilité.

On trouve l'eau du Saulchoir chez MM. Delaporte, Quaghebeur, Bienne, Deschodt, Corbeaux, Delarra, Dubourg, Cambier, Wicart, Fontaine, Eichert, Coilin, Druelle, Leroy, Bole, Debardt, Auguste Legrand, Leflon, Delelis, Turlur, Hennequant, Taillier, Florquin, Logez; chez MM Cheminade (Epicerie Centrale); Montignies, rue du Bois; Tiberghien, Calonne et Duthoit, rue de l'Epeule; Dendievel, rue Saint-Georges; Durant, Dewaele, rue de l'Ermitage; Cuignet, rue Archimède; Dauwe-Pareut, rue de la Chapelle-Carette; Ducoulombier, Henri Voreux, rue de l'Ommelet; Spriet-Voreux, rue de Tourcoing; Bernard-Spriet, rue de Lannoy; Dubus-Delespierre, rue de l'Alma ; Félix Tilge, rue Jacquard; Oudar-Florin, place du Trichon ; Lecomte-Contamine, place de la Liberté ; Desfontaines, Grande-Place ; Jacquart-Leverdale, rue Pellart; J. Barbry, herboriste, rue du Bois. Pour les commandes en général et spécialement, pour les commandes en gros, s'adresser à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve. 53177—26505

Laiterie de la Macquellerie. — Lait garanti pur non écrémé. (*Voir annonce 3e page.*) 26703

LE MASSON, dentiste, *cabinet fondé en 1866.* Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.
Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.
24863—49520

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIM. RIF ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *Le Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

18 JUIN 1697. — Ordonnance du Magistrat de Roubaix portant réglement pour la manufacture. Ce réglement fixe les dimensions et la composition des bouras, calemandes, serges de Nîmes, ras de Gênes et damas; il statue que toutes les étoffes fabriquées à Roubaix et dans le district porteront la marque particulière de chaque maître, seront soumises à la visite des égards établis par le magistrat et munies d'un plomb portant d'un côté les armes de Melun et de l'autre ces mots : *Manufacture de Roubaix*; qu'il sera payé pour le plomb un patar de chaque pièce; que les étoffes ne seront portées chez les corroyeurs pour y recevoir leur apprêt qu'après avoir été ainsi égardées et plombées. Les échevins, en terminant, retiennent le pouvoir d'augmenter, interpréter ou diminuer leur ordonnance comme ils trouveront convenir au bien public. (*Archives de Roubaix*, HH, 14). Ils avaient évidemment l'intention d'établir un précédent en faveur de leur juridiction et de rentrer ainsi, et entièrement, dans le droit commun qui en Flandre attribuait aux Magistrats, gens de loi, échevins ou juges municipaux la législation réglementaire et de police des corps d'arts et métiers. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. V. p. 64).

WATTRELOS

Une agression au Crétinier. — L'affaire s'est passée dans la nuit de dimanche à lundi, mais la victime, par suite des blessures graves qu'elle a reçues, n'a pu informer que mercredi matin, M. Renard, commissaire de police, de ce qui avait eu lieu. Plusieurs jeunes gens se trouvaient attablés dimanche soir à l'estaminet du « Crétinier » ; parmi ceux-ci avait pris place un Tourquennois, M. Fourneau, de la rue du Tilleul. On s'amusait gaîment quand un groupe de clients étrangers, conduits par un Italien, nommé Venera, entrèrent. Ces derniers voulurent se mêler aux conversations, mais M. Fourneau fut observer, très poliment du reste, à Vénera et à ses camarades qu'ils n'avaient pas à se mêler de ce qui ne les regardait pas.

Les nouveaux venus ne tinrent pas à quitter l'estaminet sans manifester le moindre mécontentement. Quelques instants après, M. Fourneau sortit à son tour et, après avoir dit adieu à ses amis, il se mit en route pour Tourcoing. Il avait à peine fait quelques pas qu'il entendit des voix d'hommes qui chuchotaient, mais, par suite de l'obscurité, il ne put rien distinguer. Il allait se mettre en mesure de résister à l'attaque, car immédiatement il songea aux consommateurs qu'il avait évincés, quand il fut tout à coup entouré d'une dizaine d'individus armés de gourdins qui le terrassèrent et le frappèrent avec la dernière violence. Non contents de le brutaliser, ils l'assaillirent à coups de pierres et ne le lâchèrent que lorsqu'il fut à bout de forces. Parmi les agresseurs M. Fourneau reconnut parfaitement l'italien Venera.

Ce ne fut que deux heures plus tard que des passants qui s'en retournaient à Wattrelos, trouvèrent la malheureuse victime étendue au milieu du chemin; si une voiture était passée, M. Fourneau eût été infailliblement écrasé; les agresseurs avaient peut-être escompté cette particularité. Il fut transporté dans une maison voisine; le lendemain il fallut de grandes précautions pour le transférer chez lui à Tourcoing. Son état est grave : il a été si maltraité que son corps est littéralement couvert de contusions. Les agresseurs ont eu fuite : on espère qu'ils ne tarderont pas à être arrêtés.

Mise à sac d'une maison. — Nous avons parlé il y a quelques jours, d'une scène de vandalisme qui s'était produite au hameau du Sartel dans une maison appartenant à M. Beaucarne et que des malfaiteurs avaient entièrement dévalisée. Un fait semblable vient de se produire, à quelques mètres de là, dans une propriété inhabitée, appartenant à M. Stock, cultivateur. Des jeunes gens ont brisé tous les carreaux à coups de pierres, et commis de graves déprédations aux bâtiments. On ignore quel mobile a guidé les destructeurs. Une enquête est ouverte.

Une singulière façon de réclamer son loyer. — Mercredi après-midi, M. Vandenkerckove, habitant le hameau du Tourquet, se présentait chez un de ses locata